

LA GAZETTE

BRUCÉENNE N° 12

Compte-rendu de la séance du conseil municipal réuni : le 5 Juin 2015

Étaient présents : Mrs Marcel PENY, Louis-Marie GROLLIER, Bernard ROUSSEAU, Maxime DEBENEST, Aurélien DENIS, Dan LAFOSSE, Pascal MAUPETIT, Christian MORILLON, Mmes Alexandra PAILLARD, Aurélie ROCHER, M. Jean-Philippe TOULAT.

Absents : Mmes Océane AUDEBERT, Nicole BEAU, Mrs Charlie DALGLEISH, Frédéric TEXIER

Pouvoirs : Melle Océane AUDEBERT à M. Louis-Marie GROLLIER

Melle BEAU Nicole à M. Marcel PENY

M. Charlie DALGLEISH à M. Jean-Philippe TOULAT

M. Frédéric TEXIER à M. Aurélien DENIS

Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'approbation du Procès- Verbal du 3 avril 2015

Délibérations :

- I. **Décisions modificatives budget lotissement, multiservice** suite à des erreurs d'articles mal codifiés.
- II. **Exonération de la taxe sur les spectacles**
Le conseil décide d'exonérer l'ensemble des spectacles de la commune.
- III. **Annulation de la délibération**
Suite à courrier de la DDT, nous devons annuler la demande d'exonération d'Habitat 86 pour la taxe d'aménagement pour le projet logements séniors.
- IV. **Règlement en investissement**
La facture de réparation des projecteurs du stade de foot (4 206,00 TTC) passera en investissement.
- V. **Meeting aérien du 19 juillet 2015**
Le conseil accorde l'acquisition pour un montant de 150 € de boissons au Vival pour participation au vin d'honneur. Le conseil autorise l'ouverture d'une buvette de 2ème catégorie et l'exonération totale de la taxe sur les tickets d'entrée.
- VI. **Recrutement d'un CUI** (Contrat Unique d'Insertion)
M. FOUCAULT travaillera à compter du 8 juin 2015 pour huit mois, renouvelables, 22 h par semaine pour aider M. CHAVIGNEAU.
- VII. **Location du tivoli**
Il est décidé de permettre aux particuliers de louer le tivoli de la commune au prix de 75€ avec un chèque caution de 300€ (le montage sera fait par le loueur aidé par un conseiller référent).

VIII. **Renégociation de prêts**

Le conseil autorise le maire pour renégocier les prêts en cours. Il peut rechercher des financements pour un prêt immobilier auprès de plusieurs banques et signer tout engagement nécessaire pour refinancer le prêt lié à la « Ferme Alden » arrivant à échéance au 01/11/2015.

IX. **Aménagement foncier de Chaunay** : Le conseil donne son accord au géomètre chargé du projet parcellaire de l'aménagement foncier suite au passage de la LGV, pour modifier le chemin des Chémereault.

X. **Sorégies : Remplacement de la lanterne n° 16 Cité Carémeau :**

Le conseil décide de ne pas la remplacer (coût 787,00€).

Pour informations :

- I. **Prom'haies** : Le devis reçu de M. PERIDY, technicien, concerne des plantations d'arbres et de haies sur le secteur du Bourg (lotissement, parking du cimetière, terrain de foot). Ce devis est d'environ 4 000 € et ne tient pas compte du paillage. Ces travaux pourraient être subventionnés à 80 % par la région avec l'obligation d'un participatif à la plantation de la population et/ou de l'école.
- II. **Bus communal** : M. le Maire informe le conseil que le 1er acompte de la subvention de Réseaux Ferrés de France est versé soit 20 701,77 €.
- III. **Sorégies** : La commune a reçu un courrier d'information sur le rattrapage tarifaire de l'électricité du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013 imposé par les pouvoirs publics pour les tarifs bleus (+ 5%).
- IV. **CNAS** : La commune adhère pour l'action sociale en faveur des agents. La cotisation 2014 est de 2 057,16 €, cette aide très peu utilisée pour la pertinence de ce financement, ainsi ce sujet sera étudié au cours d'une prochaine réunion.
- V. **Commission scolaire** : La commission s'est réunie et ne dispose pas d'outil répondant au cadre législatif (pas de règlement intérieur, des fiches de poste à redéfinir, le fonctionnement du bus...). Avec l'aide de Mme POMPILIUS chargée de mission à la Communauté de Communes, ces documents sont prêts et seront présentés en réunion du personnel et seront ensuite validés par le conseil.
- VI. **Crédit Agricole** : Dans le cadre de l'étude des prêts M. PENY et M. GROLLIER ont rencontré un conseiller, spécialisé en collectivité du Crédit Agricole. L'accord d'un prêt est réalisable grâce au Compte Administratif 2014 et pour les renégociations de prêt, d'autres banques vont être consultées, les crédits de remplacement semblent peu intéressants.
- VII. **SIMER** : De nouveaux devis comprenant des travaux différés pour l'urbanisation des terrains à bâtir du futur lotissement de BRUX sont arrivés et seront transmis aux conseillers. Fin juin une réunion sera organisée pour affiner ce projet.

Questions diverses :

La Commune de Messé, demande si la commune peut fournir des pierres (entre 400 et 500 m³) : il est décidé que les pierres seront gratuites pour les communes du canton et communauté de communes ou les associations. Pour les autres demandes un tarif compris entre 5 et 10 €/m³ sera appliqué.

Fête de la commune le dimanche 05 juillet :

Inscriptions à VIVAL avant le 27 Juin

10h30 : Défilé de chars dans le bourg de Brux avec la participation de la Batucada (genre de musique avec des percussions traditionnelles du Brésil) « *L'agence tous rythmes* » de Mr Roux instituteur de l'école de Brux ainsi que les élèves de sa classe.

12h00 : Apéritif offert par la municipalité

12h30 : Repas : Méchoui ou Saucisses (Pensez à apporter vos couverts)
le service du repas sera assuré par les conseillers

15h00 : Après-midi jeux (Tir à la corde, lancer de troncs, Jeux Cartes, Rampo, Pétanque, Palet... Le club de foot de Brux s'occupe des animations possibles avec le City-Stade.



Concours photo : Thème « **Animaux insolites** », les photos au format 10x15 sont à déposer à la mairie avant le dimanche 21 Juin.

Fin de réunion à 23 h 15

[La prochaine réunion de conseil sera le samedi 4 juillet à 10h.](#)

Le Mot du Maire

Brux est un joli bourg, avec sa place centrale et son église classée. Par contre, cette situation amène une intervention de l'Architecte des Bâtiments de France pour tous travaux à moins de 500 m de l'église. Le dossier « résidences seniors » subit donc des retards avec ce passage obligé de l'avis des Bâtiments de France. Le permis de construire devrait arriver maintenant sous quinzaine.

Nous souhaitons qu'effectivement, nous puissions mettre au plus tôt ces constructions à disposition de nos habitants, qui souhaiteraient s'y installer. Afin qu'ils puissent rester sur leur territoire où ils ont toutes leurs racines, leur histoire en un mot, leur vie.

Suivra ensuite, la réalisation du lotissement que nous espérons voir rapidement occupé par des constructions et de nouveaux habitants afin de conforter notre école, ainsi que toute la vie et le dynamisme de notre commune.

Bientôt la fête de la commune, nous comptons sur votre présence et que les nouveaux résidents accepteront de venir à cette animation afin de mieux se connaître (sont considérés nouveaux arrivants ceux qui résident sur la commune depuis le 01/07/2014). Cette « Gazette » vaut invitation en cas d'oubli.

Merci à tous ceux qui se mobilisent pour la réussite de cette fête.



A NOTER :



Samedi 27 Juin 14h00 : **Fête de l'École & Kermesse** de l'APE

Samedi 27 Juin 18h00 : **Feu de Saint Jean** du Comité des fêtes

Samedi 04 Juillet 18h00 : **Vernissage du Musée Expo**

Dimanche 05 Juillet 10h00 : **Fête de la commune** Bourg de Brux (Programme sur l'affiche)

Dimanche 02 Août : **Brocante de Pierres et Culture** à Chez Foucher

N'oubliez pas de nous communiquer votre adresse e-mail pour recevoir la Gazette par internet.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Objet : Sur-recrutement des armées en 2015

Le Président de la République a décidé de revoir la réduction des effectifs des armées afin de leur permettre de répondre à leurs engagements actuels, tant sur le territoire national, notamment dans le cadre de l'opération Sentinelle, que sur les théâtres d'opération extérieure par exemple en Afrique ou au Moyen-Orient.

Pour faire face à ce défi majeur les armées procèdent à un sur-recrutement, qui revient à augmenter de 40% l'effectif de 10000 hommes et femmes annuellement enrôlés par l'armée de Terre. Sachez que l'armée de Terre propose à cette occasion un nouveau contrat d'une durée de deux ans (plus court que ceux qu'elle offrait jusqu'à présent) afin de mieux s'adapter aux profils des candidats.

Cette première expérience professionnelle au sein des armées, pourra donner lieu à un renouvellement de contrat pour poursuivre une carrière militaire. Elle garantit aussi à ces jeunes engagés une formation militaire mais également *professionnelle*, leur permettant par la suite, lorsqu'ils quitteront l'institution, de mieux s'insérer sur le marché du travail.

Je vous serais donc particulièrement reconnaissant de relayer cette information auprès d'un maximum de jeunes de votre commune.